



Le 10 janvier 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accès direct et mise en cause des compétences des orthophonistes : trop c'est trop !

La proposition de loi présentée par Madame Stéphanie Rist et portant sur l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé est actuellement étudiée en commission des affaires sociales et sera débattue la semaine prochaine en séance publique dans l'hémicycle.

Son article 3 permet d'ouvrir l'accès direct aux orthophonistes travaillant dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné.

Depuis plusieurs semaines on peut lire dans la presse spécialisée ou les communiqués de presse de certains syndicats de médecins que cette proposition de loi serait dangereuse pour les patients, qu'elle serait le début d'un système de santé à deux vitesses.

Les orthophonistes sont choqués par ces propos qui dénigrent leurs compétences, leurs connaissances : en un mot leur expertise.

La réalité du terrain est tout autre : **les orthophonistes ont la confiance des médecins avec lesquels ils travaillent main dans la main pour le bénéfice des patients.**

5 années d'études permettent aux orthophonistes de maîtriser parfaitement les éléments décisifs qui permettent de juger de la pertinence de la prise en soins mais aussi de l'importance de l'orientation vers d'autres professionnels de santé ou examens complémentaires.

20 ans de recul nous montrent que les orthophonistes savent, grâce à la passation systématique d'un bilan en première intention, poser un diagnostic orthophonique qui recouvre uniquement notre champ de compétence, envoyer un compte rendu de ce bilan au médecin prescripteur et mettre en œuvre librement, sans droit de regard du médecin, les soins appropriés.

Non, il n'y a pas de prise de risque pour les patients qui arriveraient directement chez un orthophoniste !

Non, les orthophonistes ne sont pas des dangers pour la santé publique !

Oui, les orthophonistes savent se coordonner avec les professionnels de santé qui gravitent autour des patients !

Oui, les orthophonistes connaissent les limites de leurs compétences et ne cherchent pas à les outrepasser !

Oui, les orthophonistes savent juger de la pertinence des soins en orthophonie !

Présentation de la FNO : Syndicat professionnel qui fédère 7600 orthophonistes, la FNO représente l'Orthophonie et les orthophonistes aux niveaux national et local. Elle vise à défendre et promouvoir leur exercice et à améliorer la qualité des soins, pour les patients et pour le système de santé.

Contacts presse :

Sarah DEGIOVANI – Présidente de la FNO – 06 48 13 46 39



Fédération Nationale des Orthophonistes

27 rue des Bluets 75011 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : contact@fno.fr